

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2016-0068/DP/SG du 1^{er} septembre 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la directrice en charge du secrétariat général

NOR : HASX1630722S

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

Article 2

En cas d'empêchement simultané de la présidente et du directeur, délégation est donnée à Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} septembre 2016.

La présidente,
PR A. BUZYN